

RÉFÉRENDUM POUR L'UNITÉ DE LA GAUCHE ET DES ÉCOLOGISTES

MODE D'EMPLOI

Du 16 au 18 octobre 2015, un référendum est organisé pour l'unité de la gauche et des écologistes aux élections régionales de décembre prochain. Cette initiative est organisée par plusieurs partis politiques dans un moment où l'extrême droite se banalise et la droite s'extrême.

QUI PEUT PARTICIPER AU VOTE ?

Toute personne se retrouvant dans les valeurs de la gauche, des écologistes et de la République, et déclarant sur l'honneur adhérer aux principes de la charte d'engagement.

COMMENT PARTICIPER AU VOTE ?

Le référendum pour l'unité se déroule pendant 3 jours, du vendredi 16 octobre 8h au dimanche 18 octobre 20h. Il est possible d'y participer en votant sur Internet ou en se déplaçant sur un des points de vote prévus pour cette initiative.

LES POINTS DE VOTE

Des urnes sont installées dans plus de 2 000 points de vote en France pour permettre aux citoyens de s'exprimer. Les lieux de vote et leurs horaires sont consultables en ligne, sur le site Internet www.referendum-unite.com.

Il sera demandé, pour chaque participant, de préciser sur un registre d'émargement les informations suivantes : nom, prénom, adresse électronique et/ou adresse postale et date de naissance.

LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Les internautes peuvent voter en ligne sur le site Internet dédié, du vendredi 16 octobre à 8h au dimanche 18 octobre à 20h. Il est nécessaire de disposer d'une adresse électronique valide et de préciser les informations suivantes : nom, prénom, adresse électronique, adresse postale et date de naissance.

QUELLE EST LA QUESTION POSÉE ?

« Face à la droite et l'extrême droite, souhaitez-vous l'unité de la gauche et des écologistes aux élections régionales ? »

QUEL EST LE TEXTE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ?

Je déclare sur l'honneur :

Me reconnaître dans les valeurs de la gauche, des écologistes et de la République, dans le projet d'une société de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de justice et de progrès solidaire ; voter une seule fois au référendum pour l'unité de la gauche et des écologistes ; accepter de fournir les informations suivantes : nom, prénom, adresses postale et/ou électronique, date de naissance.

Et à ce titre vouloir participer au référendum pour l'unité de la gauche et des écologistes.

PAR QUI CE RÉFÉRENDUM EST-IL ORGANISÉ ?

Cette initiative est organisée par plusieurs partis politiques de gauche : Parti socialiste, Front démocrate, Génération écologie, Union des Démocrates et Écologistes, Écologistes !

QUEL SUIVI DU RÉFÉRENDUM ?

Ce scrutin sera suivi par la Haute autorité du Parti socialiste. Cette instance indépendante désignera des représentants dans chaque département et suivra le bon déroulement du scrutin.

RÉFÉRENDUM POUR L'UNITÉ DE LA GAUCHE ET DES ÉCOLOGISTES

QUELLE PROTECTION DES COORDONNÉES TRANSMISES ?

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de l'organisation de ce référendum a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui les concernent en s'adressant au Référendum des 16-17-18 octobre 2015 – C/O Parti socialiste – 10 rue de Solferino – 75007 Paris. Le Parti socialiste pourra utiliser mes coordonnées afin de m'informer sur ses actions. Les données personnelles ne seront en aucun cas cédées à un tiers.

J'AI PERDU MA CARTE D'ÉLECTEUR, PUIS-JE VOTER ?

Oui, pour voter toute personne doit simplement signer la charte d'engagement, celle-ci se trouve sur chaque point de vote et sur le site www.referendum-unite.com

DOIT-ON ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR POUVOIR VOTER ?

Non, ce n'est pas obligatoire.

PEUT-ON VOTER PAR PROCURATION ?

Non, ce n'est pas prévu. Mais un vote en ligne est ouvert, il permet aux personnes qui ne peuvent pas se rendre sur un point de vote de participer au référendum.

JE NE SUIS PAS ADHÉRENT D'UN PARTI POLITIQUE, PUIS-JE VOTER ?

Oui, le référendum est ouvert à toute personne qui se retrouve dans les valeurs de la gauche, des écologistes et de la République.

EST-CE QUE JE DEVIENS ADHÉRENT D'UN PARTI EN VENANT VOTER ?

Non, le vote n'implique en rien une adhésion aux partis organisateurs du référendum. En votant, vous vous engagez à adhérer aux valeurs de la gauche, des écologistes et de la République.

QUI TIENDRA LES POINTS DE VOTE ?

Les points de vote sont tenus par des bénévoles.

DOIT-T-ON PAYER 1 EURO COMME AUX PRIMAIRES ?

Non, il n'y a pas de participation financière demandée.

PUIS-JE VOTER DANS UNE VILLE OÙ JE NE RÉSIDE PAS ?

Oui, le scrutin n'est pas organisé par bureaux de vote comme aux Primaires. Vous pouvez donc vous rendre dans l'un des points de vote du lieu où vous vous trouvez. Par ailleurs, vous avez aussi la possibilité d'utiliser le vote en ligne www.referendum-unite.com.

QUELS SONT LES HORAIRES DU VOTE EN LIGNE ?

Vous pouvez voter en ligne du vendredi 16 octobre à 8h au dimanche 18 octobre à 20h.

QUELS SONT LES HORAIRES DES POINTS DE VOTE PHYSIQUE ?

Les points de vote pourront être ouverts les vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 octobre jusqu'à 18h. Les lieux et horaires de chaque point de vote sont consultables sur www.referendum-unite.com

À QUELLES CONDITIONS MON VOTE SERA COMPTABILISÉ ?

Pour être comptabilisé sur un point de vote, le bulletin devra avoir été glissé dans l'urne, et ne devra comporter aucune mention manuscrite autres que les choix « OUI », « NON ». Un bulletin vierge sera considéré comme blanc. S'il est déchiré, un bulletin sera considéré comme nul. Pour que le vote soit comptabilisé sur Internet, il faut avoir préalablement renseigné les champs obligatoires, puis cliqué sur le lien envoyé sur votre boîte mail.

COMMENT PUIS-JE AVOIR CONNAISSANCE DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM ?

À l'issue du scrutin, les résultats seront accessibles sur la page www.referendum-unite.com/résultats